Note de recherche : Caractérisation des dynamiques spécifiques des projets alimentaires de territoire sur les bassins versants algues vertes

Synthèse :

Cette note de recherche présente les résultats d'une analyse menée à l'échelle de la Bretagne, dont l'objectif était d'identifier si des dynamiques spécifiques pouvaient être observées en ce qui concerne les politiques de relocalisation alimentaire, sur les 8 bassins versants à algues vertes (BVAV) identifiés dans le cadre des plans algues vertes successifs.

Ces politiques alimentaires existent principalement à ce jour sous la forme de Projets alimentaires de territoire (PAT). Certains des objectifs des Plans algues vertes (PLAV) et des PAT peuvent paraître converger, et la prégnance des marées vertes peut a priori localement stimuler les initiatives d'appui à la relocalisation alimentaire. Cependant, cette enquête a été fondée sur l'hypothèse que les référentiels disjoints dans lesquels s'inscrivent ces politiques (histoire, cadrages et parties prenantes différentes) pouvaient obérer les synergies possibles.

Après avoir identifié, à l'échelle de la Bretagne, les PAT menés sur les BVAV, des données issues de la DRAAF, des sites Internet des structures porteuses des PAT et des réunions du réseau des PAT Bretagne-Pays de la Loire ont été analysées mais n'ont pas permis d'identifier de dynamiques spécifiques concernant la relocalisation de l'alimentation sur les BVAV.

Les problématiques liées à l'approvisionnement local de la restauration collective ont mené les chargé.es de projet alimentaire à se préoccuper de la question foncière. Ces dernier.es manquent toutefois de légitimité et de moyens pour pouvoir intervenir sur ce sujet complexe et soumis à de fortes pressions. Une sensibilité critique de remise en cause du productivisme agricole semble faire consensus chez les chargé.es de PAT. Certains dispositifs portés, par exemple dans le cadre des contrats territoriaux issus du Plan de lutte contre les algues vertes, peuvent être similaires à ceux portés dans le cadre des PAT mais aucune collaboration concrète n'a été évoquée sur ces sujets.

Cette première phase d'enquête doit se poursuivre par une analyse plus fine, sur le bassin versant algues vertes de la baie de Douarnenez, pour répondre aux deux questions soulevées par ce travail :
- Est il vraiment possible, via les PAT, de prendre la mesure des initiatives très distribuées de la relocalisation ou de la reterritorialisation de l'alimentation ?
- Est ce que des croisements s'opèrent par des canaux moins directs entre l'objectif de relocalisation de l'alimentation et la lutte contre les pollutions diffuses ?

Introduction **3**

1/Méthodologie **5**

2/ Emprise spatiale et structures porteuses **6**

2.1 Identification des PAT présents sur les baies algues vertes 6

2.2 Des configurations hétérogènes, une absence de singularité visible 9

3/ Thématiques abordées par les PAT des BVAV **12**

3.1 Des thématiques similaires sur les PAT bretons dans leur ensemble 13

3.2 Les PAT des BVAV font-ils référence à la question des algues vertes, et si oui, comment ? 13

3.3 Des thématiques agricoles similaires dans les PAT et dans les plans de lutte contre les algues vertes 14

3.4 Une entrée par les « mangeurs » ou par les agriculteurs 17

4/ Les dynamiques qui apparaissent à la lecture des données produites par le réseau régional des PAT **18**

4.1 Les participant.es et thèmes des réunions du réseau en 2021 et en 2022 18

4.1.1 Quels sont les sujets abordés lors de ces réunions ? *19*

4.1.2 Comment émerge la question des pollutions diffuses ? *21*

4.2 Quelles sensibilités apparaissent chez les acteurs ? 21

4.3 De la restauration-collective aux questions foncières, des évolutions qui soulèvent la question de la légitimité des chargé.es de missions 24

4.3.1 La restauration collective comme levier majeur de transformation des systèmes alimentaires locaux *24*

4.3.2 Approvisionner la restauration collective : des traductions concrètes qui posent le problème de l'accès au foncier *25*

4.3.3 Le manque de moyens et de légitimité *25*

4.4 Des coopérations spontanées au niveau local et attendues aux niveaux départemental et régional 27

Conclusion **28**

Bibliographie **32**

Annexe **34**

Introduction

Le processus de modernisation agricole a généré une dissociation des enjeux agricoles et alimentaires au cours des dernières décennies[1]. Si le besoin contemporain d'authenticité, de naturel, la remise au goût du jour de la cuisine[2], participent à faire de la qualité de leur alimentation une préoccupation grandissante des « mangeurs »[3], les crises et scandales sanitaires sont aussi à l'origine d'une grande méfiance des consommateurs[4] et de la politisation de la question de l'alimentation. Des tentatives de réassociation des enjeux agricoles et alimentaires sont aujourd'hui défendues par une diversité d'acteurs issus de la société civile et aussi, de plus en plus, par l'action publique, notamment autour des notions de souveraineté et de sécurité alimentaires[5]. Cette réassociation peut prendre différentes formes ; l'écologisation (exemple de l'agriculture biologique), la différenciation par la qualité (exemple des appellations d'origine), la création de petits collectifs de producteurs et de mangeurs mis en lien (exemple des circuits courts), ou encore la relocalisation (exemple de l'approvisionnement de la restauration collective)[6]. Les projets alimentaires de territoire (PAT), issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, procèdent de l'institutionnalisation de ce mouvement de réassociation des enjeux agricoles et alimentaires à différentes échelles (Voir photos 1 et 2).

Photo 1 : réunion du réseau des PAT, organisée par la DRAAF et l'ADEME le 17 mars 2023 à Nantes

[1] Lamine, C., & Chiffoleau, Y. (2016). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour (Paris), N° 232*(4), 225-232. https://doi.org/10.3917/pour.232.0225

[2] Lepiller, O. (2012). *Critiques de l'alimentation industrielle et valorisations du naturel : Sociologie historique d'une « digestion » difficile (1968-2010)* [Thesis, Université de Toulouse-Le Mirail]. https://agritrop.cirad.fr/583898/

[3] Fouilleux E., & Michel L., (2022). *Quand l'alimentation se fait politique(s)*. Presses universitaires de Rennes. http://books.openedition.org/pur/145975

[4] Lepiller, O. (2012). *Critiques de l'alimentation industrielle et valorisations du naturel : Sociologie historique d'une « digestion » difficile (1968-2010)* [Thesis, Université de Toulouse-Le Mirail]. https://agritrop.cirad.fr/583898/

[5] Lamine, C., & Chiffoleau, Y. (2016). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour (Paris), N° 232*(4), 225-232. https://doi.org/10.3917/pour.232.0225

[6] Ibid.

Photo 2 : Réunion de concertation organisée par la CC de Crozon-Aulne-Maritime sur le volet agricole du PAT, le 10 février 2023

Les PAT sont définis à l'article L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime. Ils «visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture et l'alimentation durables et de qualité sur les territoires. Élaborés de manière concertée avec les différents acteurs du territoire, ces projets visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions concrètes répondant aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de santé de ce territoire. L'alimentation, par cette approche systémique, devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Enfin, les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation ainsi qu'à la consolidation de filières territorialisées»[7]. Les PAT mettent l'accent sur le territoire, l'objectif implique de cerner les besoins d'une population, et de tenter d'y répondre par la production et la transformation locale des denrées alimentaires. Certains des objectifs des Plans algues vertes (PLAV) et des PAT peuvent paraître converger, et la prégnance des marées vertes peut a priori localement stimuler les initiatives d'appui à la relocalisation alimentaire, surtout dans un contexte de politiques menées dans des temporalités rapprochées (voir figure 1).

[7] Site Internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566 (consulté le 24/04/2023)

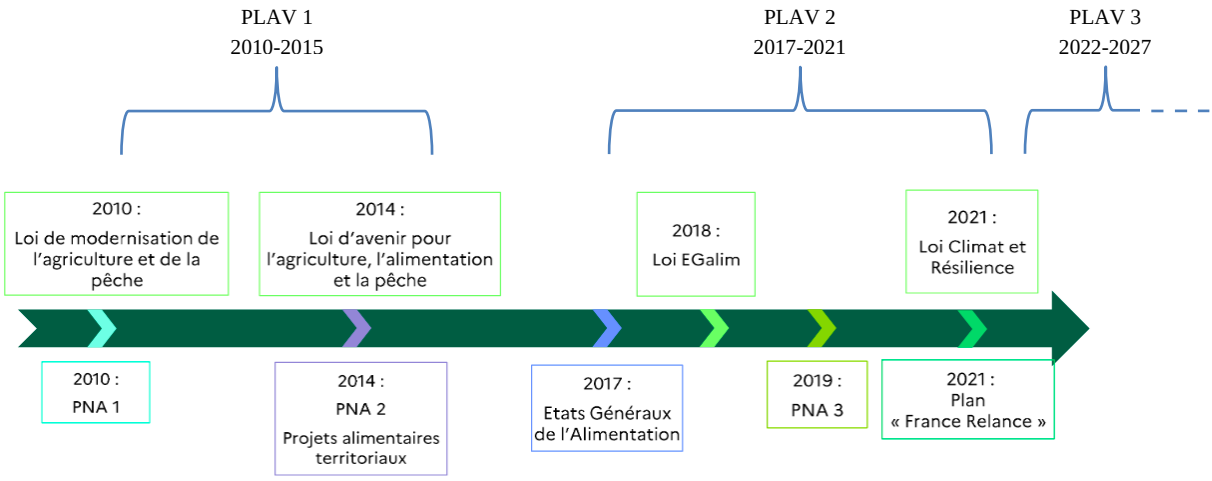

Figure 1 : frise chronologique, mouvement d'institutionnalisation de l'alimentation. PNA : programme national pour l'alimentation. Source : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire[8], source modifiée P.Guichaoua 2023.

C'est dans ce contexte qu'il s'agit de comprendre **si et comment la situation des « bassins versants algues vertes » (BVAV) a stimulé et équipé la recherche d'une relocalisation de la production alimentaire et le changement des systèmes et des pratiques agricoles à fort impact environnemental**. Cette question a donné lieu à une première étape de travail consistant à d'écrire succinctement les PAT bretons et plus particulièrement ceux des bassins versants algues vertes (BVAV). Des données générales factuelles (labellisation, structure porteuse etc.), ont été analysées ainsi que les sites des collectivités porteuses de PAT. Ces premiers éléments de description ont été confrontés aux tendances observées lors des réunions du réseau breton des PAT et complétées par un entretien avec la cheffe du pôle alimentation de la DRAAF Bretagne.

1/Méthodologie

Ce travail s'appuie sur la liste des PAT répertoriés par le réseau national des PAT (RnPAT) et par le réseau régional de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF). Les informations répertoriées par ces 2 réseaux présentent des disparités, par exemple le porteur d'un PAT n'est pas toujours le même selon la DRAAF ou le RnPAT[9].

Un premier travail de cartographie a permis de distinguer, parmi l'ensemble des PAT bretons, ceux dont les territoires d'action comprennent des BVAV. Un travail de caractérisation de

[8] Site Internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/134613 (consulté le 24/04/2023), source modifiée pour ajout des données PLAV par P.Guichaoua 2023.

[9] Après un échange avec le chargé de mission Economie Agricole et Alimentaire chez Terres en Villes, association en charge du réseau national, il a été décidé de se référer aux informations de la DRAAF, plus récemment mises à jour.

l'ensemble des PAT bretons et des éventuelles spécificités de ceux se trouvant sur des BVAV a ensuite été effectué à partir :

→ de la base de données associée à la carte des PAT bretons de la DRAAF (mise à jour le 18/11/2022)[10]. Cette base de données renseigne les porteurs de projets, les labellisations, les personnes en charge des PAT, le nom de leur poste et les budgets alloués ;

→ des sites Internet des porteurs de PAT, riches en informations (sujets mis en avant, diagnostics, actions mises en œuvre etc.), celles-ci restant cependant hétérogènes en qualité et en quantité ;

→ des comptes rendus de réunions du réseau des PAT, où chaque action portant sur un PAT BVAV est répertoriée ;

→ de l'observation participante de la réunion du réseau des PAT qui a eu lieu à Nantes le 17 mars 2023 ;

→ d'un entretien semi-directif avec Alexandra Marie-Moncorger, Cheffe du Pôle offre alimentaire au service régional de l'alimentation de la DRAAF de Bretagne, réalisé le 28 mars 2023.

2/ Emprise spatiale et structures porteuses

2.1 Identification des PAT présents sur les baies algues vertes

Au 1er janvier 2023, 387[11] PAT sont reconnus en France par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, dont 34 répertoriés en Bretagne par la DRAAF. Les PAT répertoriés sont ceux qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39). En charge de la coordination et du suivi des PAT, la DRAAF en a proposé une spatialisation en accès ouvert sur le portail GéoBretagne[12] (figure 2).

[10] Site Internet GéoBretagne, catalogue : https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/6db39b56-68a2-406a-b537-49375a0625d9 (consulté le 25/04/23)

[11] Site internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : https://agriculture.gouv.fr/pres-de-400-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-janvier-2023 (consulté le 12/04/2023)

[12] Site internet GéoBretagne : https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/85af0fa3-b961-4db5-a33e-a4cebc47f29e (consulté le 12/04/23). Ces données ont été ont été ajoutées au portail de visualisation cartographique disponible sur le site du projet GreenSeas: https://geosas.fr/greenseas/ (consulté le 12/14/2023)

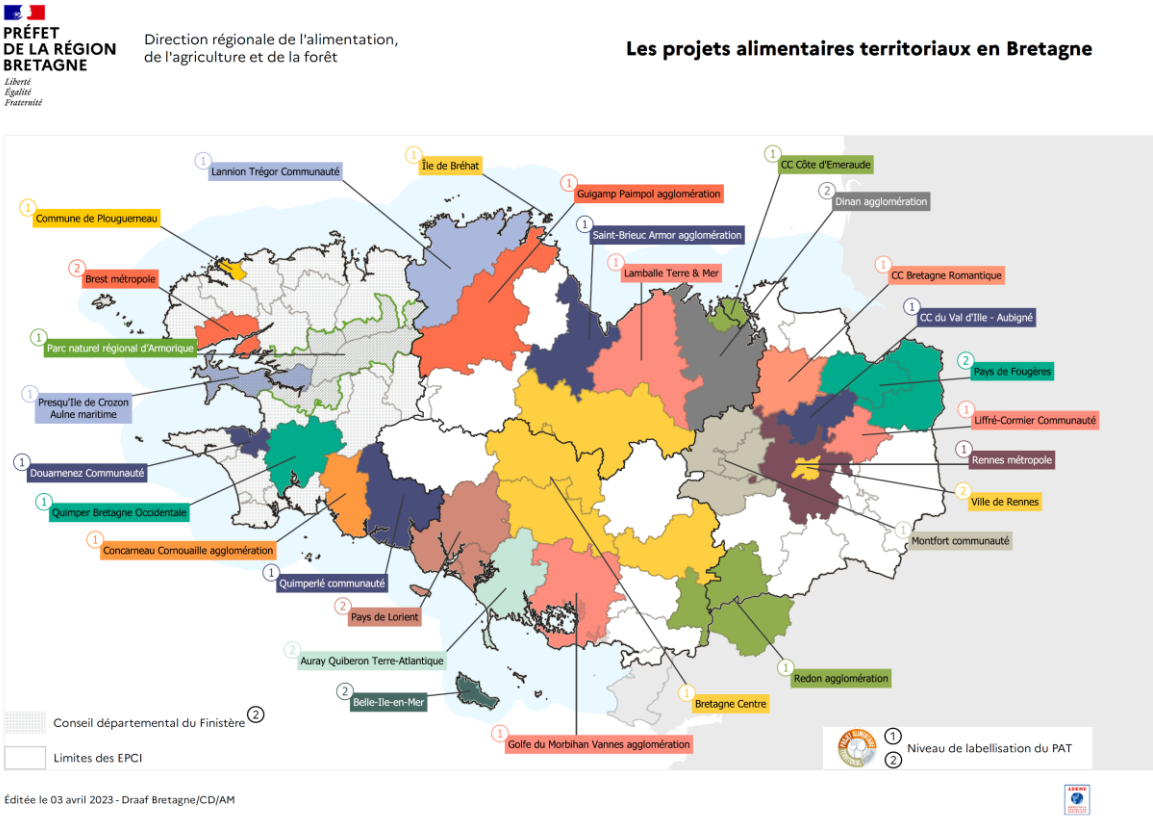

Figure 2 : carte des PAT. Source : site internet DRAAF.

Grâce à l'intégration de ces données spatiales dans l'outil de visualisation GreenSeas, il est possible de superposer les données concernant l'emprise territoriale des bassins versants algues vertes avec celles des PAT. Ce travail a été effectué avec l'aide de Hervé Squividant, ingénieur de recherche en systèmes d'information géographique à l'INRAE de Quimper. Les emprises spatiales du PAT de la Région Bretagne, ainsi que du PAT du Conseil départemental du Finistère ne figurent pas sur la carte. Les emprises spatiales des autres PAT, représentées par des aplats de couleurs différentes, ont été remplacées par des rayures transparentes, plus denses donc lorsque deux PAT se superposent sur un même territoire. Ce travail sur les données spatiales permet de visualiser les PAT qui concernent tout ou partie des territoires des bassins versants algues vertes (figure 3).

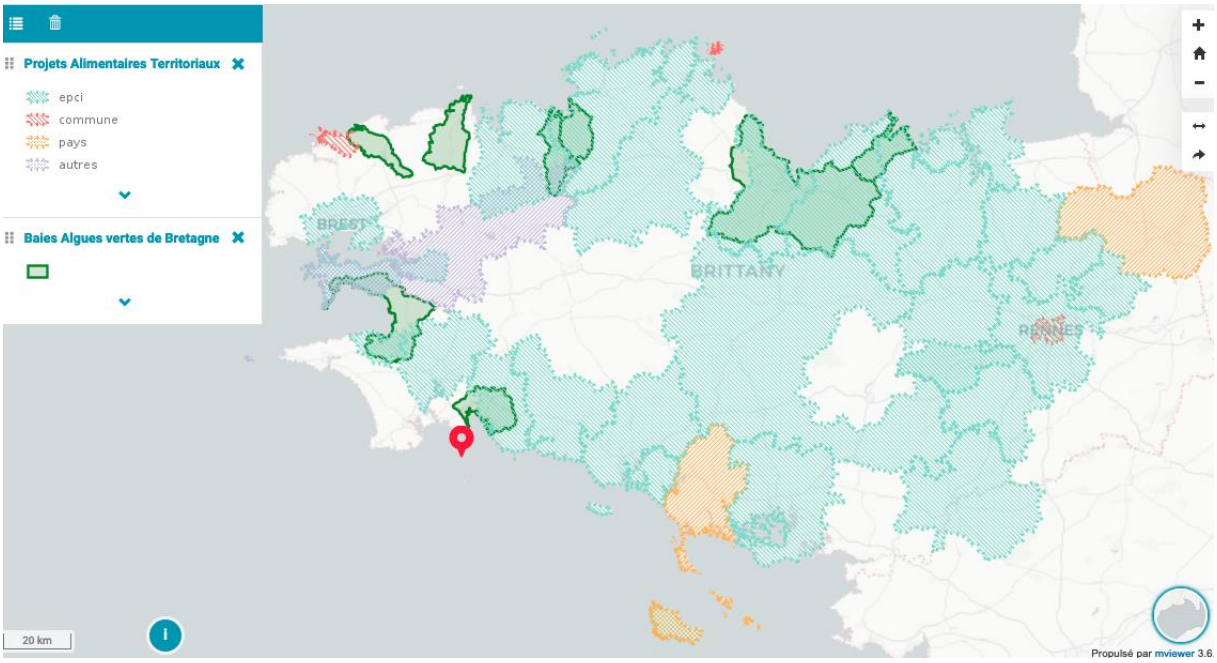

Figure 3 : carte des BVAV et des PAT[13]

Indépendamment des PAT portés par le Conseil départemental du Finistère et par la Région Bretagne, **11 PAT sont implantés, au moins partiellement, sur les BVAV. Les situations sont disparates : le BVAV de l'Horn-Guillec n'est couvert par aucun PAT alors que le BVAV de la baie de Douarnenez est par exemple couvert par 4 PAT**. La synthèse des informations réalisée dans le tableau 1 permet de constater que **3 porteurs sont impliqués à la fois sur le PLAV et sur un PAT mais qu'il n'y a jamais coïncidence de porteur et de territoire d'action.**

Bassin Versant Algues Vertes	Structure porteuse du PLAV[14]	Porteurs de PAT	Coïncidence de territoire
La Fresnaye	Dinan Agglomération	- Dinan Agglomération - Lamballe Terre et Mer	Non
St Brieuc	Syndicat mixte de la baie de Saint Brieuc	- Saint Brieuc Armor agglomération - Lamballe Terre et Mer	Non
Lieue de Grève	Lannion Trégor Communauté	- Lannion Trégor Communauté	Non
Anse du Douron	Morlaix Communauté	- Lannion Trégor	Non

[13]Site internet du projet GreenSeas : https://geosas.fr/greenseas/ (consulté le 12/14/2023)

[14] Site de la préfecture et des services de l'Etat en région Bretagne : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Algues-vertes-Un-nouveau-plan-de-lutte-contre-les-algues-vertes-en-cours-de-finalisation (consulté le 25/04/23)

/Locquirec		Communauté - Morlaix Communauté - Parc Naturel Régional d'Armorique	
Horn Guillec	Syndicat mixte de l'Horn		
Guissény	Communauté de Lesneven côte des légendes	- Ville de Plouguerneau	Non
Douarnenez	Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB)	- Parc Naturel Régional d'Armorique - Communauté de Communes de Crozon Aulne Maritime - Douarnenez Communauté - Quimper Bretagne Occidentale	Non
La Forêt	Concarneau Cornouaille Agglomération	- Concarneau Cornouaille Agglomération	Non

Tableau 1 : PAT présents sur les BVAV et coïncidence de périmètre d'action

2.2 Des configurations hétérogènes, une absence de singularité visible

- La labellisation

Elle est supposée être de niveau 1 pour les projets émergents et de niveau 2 pour les projets dits opérationnels, c'est à dire ceux dont l'avancement doit permettre la mise en œuvre d'un plan piloté par une instance de gouvernance établie. Cette reconnaissance est attribuée pour une période de 5 ans renouvelable. La reconnaissance officielle par le MASA dépend du respect d'une grille de critères[15]. Sur les 34 projets alimentaires de territoires (PAT) répertoriés en Bretagne par la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), 6 PAT ne sont pas labellisés. Cette absence de labellisation est liée à un PAT déclaré en « pause » ou à l'absence de reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Il s'agit des PAT de l'agglomération de St Malo, du pôle d'équilibre territorial et rural de Morlaix, de la municipalité de Concoret-CPIE forêt de Brocéliande, du Conseil Régional de Bretagne, de la Communauté de communes Bretagne Romantique et Vallons de Haute-Bretagne Communauté.

[15] Site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Grille_de_criteres_d_evaluation_cle45ded3.pdf (consulté le 12/04/23)

Parmi les 28 PAT restants, 20 sont reconnus comme PAT de niveau 1 et 8 sont reconnus de niveau 2.

Les 8 PAT reconnus de niveau 2 sont ceux de :
- Brest Métropole
- ville de Rennes
- Belle Ile en Mer
- Pays de Fougères
- Communauté de communes de Auray Quiberon Terre Atlantique
- Dinan Agglomération
- Département du Finistère
- Pays de Lorient.

Parmi les PAT de niveau 2, seul celui de Dinan Agglomération concerne une baie algues vertes : la baie de la Fresnaye.

Cependant, la liste fournie présente des informations contradictoires, 7 PAT de niveau 1 sont indiqués comme étant opérationnels. La cheffe du pôle alimentaire de la DRAAF a apporté des précisions sur ce point en entretien : le niveau 1 correspond soit aux PAT émergents, soit aux PAT qui sont en phase opérationnelle mais à qui il manque un critère pour obtenir le niveau 2, soit aux PAT en phase opérationnelle mais n'auraient pas fait la demande pour être labélisé de niveau 2[16]. Concernant les PAT des BVAV, seul celui de Lannion-Trégor est dans ce cas de figure (opérationnel de niveau 1).

- Les structures porteuses de PAT

Il s'agit en grande majorité de communautés de communes ou d'agglomération (tableau 2). Pour ce qui est des PAT menés sur des territoires BVAV (hors PAT de la région et PAT du département du Finistère)**,** 8 PAT sont portés par des communautés de communes ou d'agglomération, 1 par une commune (Plouguerneau) et 1 par le Parc Naturel Régional d'Armorique.

Structure porteuse de PAT	Nombre de PAT concernés	Dont structure concernant un BVAV
Communautés de communes ou d'agglomération	22	8
Métropoles	2 (Brest et Rennes)	
CPIE (centre permanent d'initatives pour l'environnement)	1 (Belle Ile)	
Ville	1 (Rennes)	
Pays	1 (Fougères)	
Région	1	

[16] Propos recueillis en visio-entretien avec A.Marie Moncorger le 28/03/2023

Département	1 (Finistère)	
Communes	2 (Plouguerneau, Bréhat)	1
Parc Naturel Régional	1 (d'Armorique)	1
Chambre d'Agriculture de Bretagne	1	
Association	1	

Tableau 2 : structures porteuses des PAT. Source DRAAF[17].

- Les montants alloués par l'état

Ils vont de 18050 euros pour la commune de Plouguerneau à 486000 euros pour Rennes Métropole. Ces sommes peuvent couvrir les frais d'animation du PAT ou les actions envisagées et sont difficiles à analyser dans la mesure ou les territoires concernés peuvent très différents. Les PAT présents sur les BVAV ne semblent pas obtenir de financements plus importants.

- Le genre des personnes en charge des projets et intitulés de postes

Les PAT sont portés par 23 femmes et 10 hommes (1 champ non renseigné, voir Annexe)[18]. Sans approfondir ici cette question, l'entrée « alimentation » des questions relatives à la relocalisation de la production n'est probablement pas sans lien avec la surreprésentation des femmes sur ces postes.

Différents intitulés de postes existent : 14 « chargé.es de mission/projet PAT/PAD », 7 intitulés incluent le volet agricole (ex : cheffe du service agriculture/foncier/aménagement), 2 intitulés de poste font référence à l'économie sociale et solidaire, 1 aux circuits courts, 1 au développement local, 3 au développement économique, 1 à l'habitat et au développement durable. 1 chef de projet « abattoir et PAT ». Les intitulés de postes sont renseignés pour seulement 32 PAT. 7. Sur les 10 PAT des BVAV, il y en a 3 qui incluent le terme agricole ou agriculture. Rapportés à des pourcentages il y a 20% de présence d'un terme agricole pour l'ensemble des PAT et 30% pour les PAT des BVAV mais la faiblesse de la différence et la taille de l'échantillon ne permettent pas de tirer de conclusion sur ce point.

En bref :

→ 11 PAT sont implantés au moins partiellement sur les BVAV

→ Les cas de figure sont hétérogènes : aucun PAT sur le BVAV de l'Horn Guillec, et jusqu'à 4 PAT sur le BVAV de la baie de Douarnenez.

[17] Base de données de la DRAAF disponible sur le site Internet GéoBretagne, catalogue : https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/6db39b56-68a2-406a-b537-49375a0625d9 (consulté le 25/04/23)

[18] Un champ non renseigné pour l'association Bien vivre en Bretagne romantique. Cette liste manque sans doute d'une mise à jour récente (l'enquête en cours sur les PAT en baie de Douarnenez montre au moins une mobilité de chargé.e d'animation non prise en compte sur le PAT de la Communauté de communes de Crozon Aulne Maritime).

→ 3 porteurs sont impliqués à la fois sur un PLAV et sur un PAT mais qu'il n'y a jamais coïncidence de porteur et de territoire d'action
→ Les facteurs labellisation, structures porteuses, montants alloués, genre et intitulés de poste des personnes en charge des PAT, ne permettent pas de mettre en avant une dynamique spécifique aux BVAV.

3/ Thématiques abordées par les PAT des BVAV

Afin de comprendre comment les questions environnementales et agricoles sont saisies par les PAT sur les BVAV, les sites Internet de chaque porteur de projet ont été consultés pour répertorier les éventuels diagnostics et plans d'actions publiés par les structures. Les sites de 18 porteurs de PAT bretons ont été consultés dans un premier temps, avant de recentrer l'effort sur les 10 PAT BVAV. Les niveaux d'avancement des différents PAT étant très variés, toutes les structures n'ont pas effectué ces diagnostics. D'autres informations ont été récoltées à cette occasion : il s'agit des textes publiés sur les sites ainsi que des copies d'écran, compilés sur un fichier Word. Chaque PAT BVAV dispose donc d'un dossier compilant les diagnostics éventuels et ce fichier word[19].
Ces dossiers, par structure porteuse, ont été complétés par les informations mises en avant dans le cadre des politiques de lutte contre les algues vertes.

L'analyse de ce corpus hétérogène doit permettre de répondre à 4 questions :

- Les PAT bretons, dans leur ensemble, portent-ils les mêmes thématiques que les PAT des BVAV ?
- Les PAT des BVAV font-ils référence à la question des algues vertes, et si oui comment ?
- La structure porteuse du PAT mène-t-elle indépendamment des actions de lutte contre les marées vertes ?
- Les actions menées pour concourir aux objectifs de relocalisation de l'agriculture et celles menées pour lutter contre les pollutions diffuses présentent-elles des points communs ?

Les PAT sont référencés de manière très disparate sur les sites, il y a parfois beaucoup d'informations et des diagnostics très poussés sont disponibles (ex de Douarnenez, Plouguerneau), parfois il n'y a aucune information, ou seulement une annonce de recrutement de la personne qui aura la charge du PAT (ex de St Brieuc). Parfois les informations relatives à la relocalisation de l'agriculture ne sont pas clairement mises en lien avec le PAT, on ne sait pas dans quel cadre les actions sont menées. Il est finalement assez difficile de s'y retrouver.

[19] Données disponibles pour les membres de l'équipe GreenSeas sur la plateforme ShareDocs : ANR GreenSeas (projet)/WP1/Stage Pauline Guichaoua/Données empiriques-terrain/Données par PAT

Dans l'ensemble le PAT apparaît comme un projet en construction, un processus en cours, des problématiques sont plus ou moins bien identifiées, des pistes d'actions plus ou moins adaptées ou plus ou moins précises vont être approfondies, des concertations multi acteurs doivent avoir lieu.

3.1 Des thématiques similaires sur les PAT bretons dans leur ensemble

Répertorier toutes les thématiques abordées dans les PAT s'est révélé laborieux et très peu adapté, car certains PAT restent très généraux, d'autres multiplient les sous-thématiques. **Dans l'ensemble, sur les BVAV, les propositions respectent le cadre théorique proposé nationalement et ne diffèrent pas de celles observées par l'ensemble des PAT bretons**. Les grandes thématiques généralement abordées sont :

- la restauration collective (seul sujet porté par Lamballe Terre et Mer et Morlaix Communauté)
- les actions sur le foncier agricole (regroupement de parcelles, valorisations des friches à Dinan, Douarnenez,)
- le développement de nouvelles filières agricoles
- la création d'outils de transformation (ex du projet d'abattoir de Lannion-Trégor)
- l'accompagnement à la transmission des exploitations (ex de Dinan),
- la mise en place d'annuaires des producteurs locaux (ex de Dinan),
- et surtout, des actions de sensibilisation au « bien manger » : le PNRA et CC de Crozon Aulne Maritime ont par exemple accueilli, dans le cadre de leurs PAT, la Maison de l'Alimentation Itinérante créée par l'Association Aux Goûts du Jour ; des défis « familles à alimentation positive » ont été menés par Plouguerneau et sont en projet à Dinan et Crozon ; un atelier de fabrication de beurre a été animé par Douarnenez Communauté etc…

Hormis pour les actions de sensibilisation et d'aide financière à l'installation, il est difficile de savoir, à la lecture des pages dédiées sur les sites Internet, ce qui est en projet ou ce qui a été effectivement réalisé.

3.2 Les PAT des BVAV font-ils référence à la question des algues vertes, et si oui, comment ?

En règle générale, **les documents des PAT des BVAV ne mentionnent pas la problématique des marées vertes, à l'exception du cas du diagnostic de Douarnenez Communauté**. Il s'agit de quelques lignes dans un chapitre sur les impacts environnementaux de l'agriculture : *« 2.5.2 La qualité de l'eau : L'évolution des concentrations moyennes de nitrates montre une diminution sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant entre le début du suivi par l'EPAB (2003 à 2009 selon les cours d'eau) et les années 2015-2013. Depuis 2016, la tendance globale est à la stagnation des concentrations moyennes annuelles. Le territoire est particulièrement touché par le phénomène des algues vertes en raison de sa*

localisation géographique en fond de baie et du nombre important d'exploitations porcines et bovines installés dans les bassins versants[20]*. »*

3.3 Des thématiques agricoles similaires dans les PAT et dans les plans de lutte contre les algues vertes

Le Programme national de l'alimentation (PNA), encadre les actions mises en place dans le cadre des PAT :
« Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le PNA et revêtent :
→ une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
→ une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
→ une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine. »[21]

Ces grandes thématiques se retrouvent sur les PAT des BVAV et, **hormis la dimension sociale pour laquelle le lien est moins évident, elles ne sont finalement pas très éloignées des thématiques agricoles développées dans le cadre de la lutte contre les algues vertes pour laquelle des dispositifs similaires sont envisagés à destination des agriculteurs** comme le montre l'extrait de la page « Lutte contre les algues vertes » du site Internet de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) (voir figure 4).

[20] Site Internet de Douarnenez Communauté : https://www.douarnenez-communaute.fr/wp-content/uploads/2022/12/Diagnostic-PAT-Partie-1.pdf (P32, consulté le 24/04/2023)
[21] Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2022). Construire votre projet alimentaire territorial : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/84247 (consulté le 12/04/2023)

Volet « actions agricoles »

- Maintenir l'animation collective et associer les agriculteurs aux choix des animations proposées
- Proposer un accompagnement individuel spécifique pour les exploitations à enjeu
- Accompagner les agriculteurs volontaires vers des démarches de qualité environnementale (Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale)

Volet « valorisation économique »

- Trouver des débouchés aux produits locaux -de préférence issus de l'agroécologie – pour motiver les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières contribuant à l'atteinte des objectifs du PLAV

Volet « foncier »

- L'organisation d'une opération collective d'échanges amiables sur le bassin
- La création d'une Commission Foncière Locale pour favoriser le regroupement ou l'échange de parcelles.
- La mise en place de réserves foncières afin de favoriser les échanges amiables entre agriculteurs.

Figure 4 : copie d'écran du site Internet de Concarneau Cornouaille Agglomération, lutte contre les algues vertes[22]

Concarneau Cornouaille agglomération, dont le PAT a débuté fin 2022 et dont le plan d'action n'est pas encore défini, a déjà de l'expérience sur des thématiques qui constituent le cœur d'un certain nombre de PAT. Par ailleurs cette expérience, ou les partenariats, ici avec la Chambre d'agriculture, développés dans le cadre du PLAV vont nourrir la construction du PAT (voir figure 5).

Mardi 17 janvier 2023 s'est tenue la rencontre « aide à l'installation en agriculture » entre Concarneau Cornouaille Agglomération, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs de l'agglomération ayant bénéficié de cette aide à la ferme de Spiruline de Rospico. Depuis 2016, 33 exploitants de CCA ont pu bénéficier d'une aide à l'installation.

Échanger sur les réussites et les besoins

Cet événement a été l'occasion d'échanger avec les agriculteurs locaux sur leurs réussites et leurs besoins, ou encore sur les problématiques d'accès au foncier agricole et à la restauration collective.

La convention entre CCA et la Chambre d'Agriculture prolongée

Cette rencontre a aussi été l'occasion de prolonger la convention de partenariat existante entre Concarneau Cornouaille Agglomération et la Chambre d'Agriculture visant à maintenir et à développer la vitalité de l'agriculture et les filières agricoles sur le territoire.

La convention est dorénavant étendue à de nouvelles thématiques autour :

- **de l'alimentation** (collaboration dans la réalisation du diagnostic et du plan d'action du Projet Alimentaire de Territoire de CCA).
- **de l'environnement** (accompagnement dans la mise en œuvre du plan climat air énergie de CCA).
- **du « vivre ensemble » sur le territoire** (créer des temps d'échanges et des occasions de communiquer entre les agriculteurs et les habitants de CCA).

Figure 5 : copie d'écran du site Internet CCA[23]

Sur le site Internet de Lannion Trégor Communauté, indépendamment de son projet de PAT « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » qui concerne en grande partie la restauration

[22] Site internet de Concarneau Cornouaille Agglomération : https://www.cca.bzh/s-engager/eau-environnement/430-le-plan-algues-vertes (consulté le 12/04/23)

[23] Site internet de Concarneau Cornouaille Agglomération : https://www.cca.bzh/actualites/2137-agriculture-rencontre-avec-des-beneficiaires-de-l-aide-a-l-installation (consulté le 12/04/23)

collective, une page est destinée au soutien à l'agriculture (voir figure 6). Les actions mises en avant (aides à l'installation, politique foncière etc.) pourraient tout autant figurer dans les objectifs d'un PAT. **Les recherches concernant le contenu d'un PAT ne permettent donc pas d'avoir une vision complète du travail de relocalisation de l'alimentation effectué sur un territoire.**

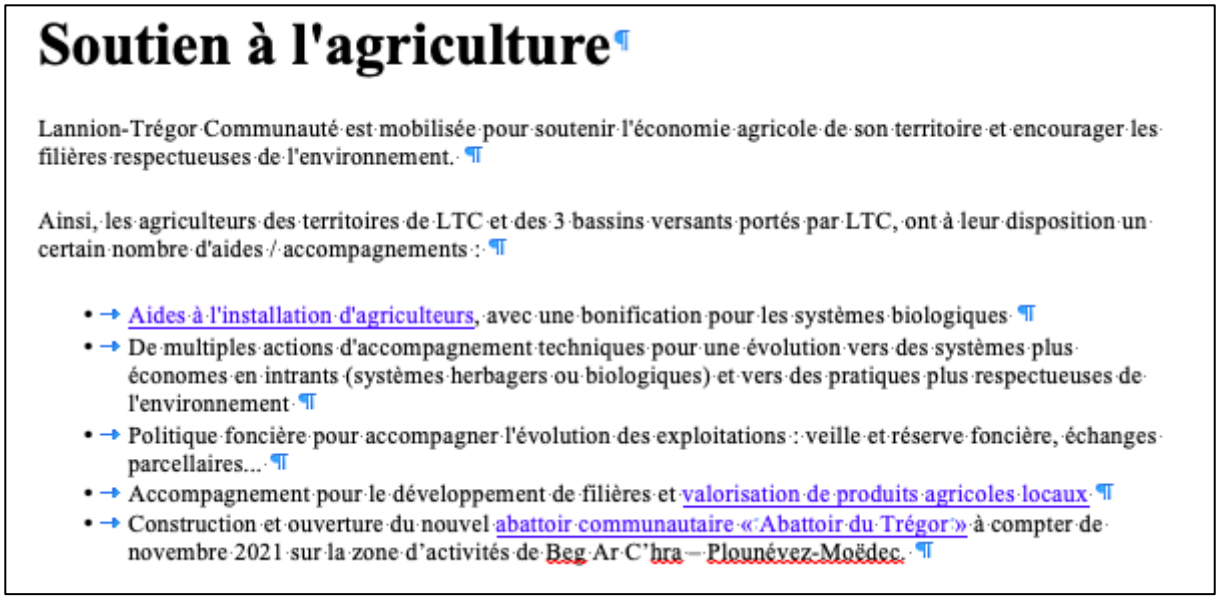

Soutien à l'agriculture

Lannion-Trégor Communauté est mobilisée pour soutenir l'économie agricole de son territoire et encourager les filières respectueuses de l'environnement.

Ainsi, les agriculteurs des territoires de LTC et des 3 bassins versants portés par LTC, ont à leur disposition un certain nombre d'aides / accompagnements :

- Aides à l'installation d'agriculteurs, avec une bonification pour les systèmes biologiques
- De multiples actions d'accompagnement techniques pour une évolution vers des systèmes plus économes en intrants (systèmes herbagers ou biologiques) et vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Politique foncière pour accompagner l'évolution des exploitations : veille et réserve foncière, échanges parcellaires...
- Accompagnement pour le développement de filières et valorisation de produits agricoles locaux
- Construction et ouverture du nouvel abattoir communautaire « Abattoir du Trégor » à compter de novembre 2021 sur la zone d'activités de Beg Ar C'hra – Plounévez-Moëdec.

Figure 6 : copie d'écran du site Internet Lannion Trégor Communauté[24]

L'exemple de Lamballe Terre et Mer montre que les actions menées au travers des PLAV, indépendamment de leur efficacité, ont pu créer du lien entre les institutions et les agriculteurs : « La première période du plan a permis de réaliser un diagnostic d'environ 80 % des exploitations du territoire et d'engager un certain nombre de ces exploitations dans une évolution de leurs pratiques »[25]. **Au niveau institutionnel, sur les BVAV, le regard sur le PAT n'est pas suffisant pour évaluer le travail de relocalisation en cours**.

Il en va de même pour Saint-Brieuc Armor Agglomération. Concernant le PAT, seule une offre d'emploi pour recruter le ou la chargée de projet PAT est en ligne ; mais la structure affiche cependant des actions en ce qui concerne les aides financières à l'installation, la constitution d'une réserve foncière ou encore la création d'une usine de déshydratation de fourrage.

[24] Site internet de Lannion Trégor Communauté : https://www.lannion-tregor.com/fr/environnement/filieres-agricolesproduits-agricoles-locaux/soutien-a-l-agriculture.html (consulté le 12/04/23)

[25] Site internet du Pays de Saint Brieuc : http://www.pays-de-saintbrieuc.org/documents/FTP/214/000/007/963/7963763_4086_Baie-2027-Preambule---resume-du-projet.pdf (consulté le 12/04/23).

3.4 Une entrée par les « mangeurs » ou par les agriculteurs

Sur son site Internet, dans la rubrique « l'Agglo s'engage pour l'agriculture », il est indiqué que Saint Brieuc Armor Agglomération a signé une convention avec la Chambre d'Agriculture afin de valoriser la filière agricole sur son territoire. Le président de la Chambre d'Agriculture y est cité : *« la convention permet déjà de bien se connaître, de mieux se comprendre et d'échanger de manière plus constructive. Au-delà de la question essentielle de la transmission, l'objectif reste que les besoins et les attentes du monde agricole soient mieux entendus, notamment dans les projets d'aménagement foncier, de reconquête de l'eau ou de transition énergétique. »*[26]

Cette citation permet de montrer le **potentiel décalage qu'il peut y avoir entre une approche du monde agricole *via* les besoins des agriculteurs ou *via* les besoins des mangeurs.**

Cette distinction apparaît aussi dans le compte rendu de la réunion du réseau des PAT de 2021[27] . Le représentant du Réseau national des PAT (RnPAT) y rapporte que l'on peut distinguer 2 types de PAT :

- « Les PAT agri-alimentaires (41 % des cas), plutôt ruraux, avec une entrée production agricole.
- Les PAT systémiques (59 % des cas), plutôt urbains, avec une entrée mangeur. »

Il est intéressant de noter ici le lien réalisé par le RnPAT, d'une part entre l'entrée « mangeurs », « urbaine » et « systémique » et d'autre part entre l'entrée « production agricole », « rurale » et « agri-alimentaire », sous entendue non systémique. Ces éléments questionnent les formes de mises en mouvement qui sont légitimées par les acteurs institutionnels, une attention particulière y sera portée lors des prochaines semaines d'enquête.

En Bref

→ Les thématiques abordées sur les PAT des BVAV ne diffèrent pas de celles abordées hors BVAV, elles s'inscrivent dans le cadre théorique proposé nationalement.

→ Les documents disponibles sur les sites Internet des PAT des BVAV ne mentionnent pas la problématique des algues vertes, hormis dans le cas de Douarnenez Communauté qui y fait référence dans son diagnostic.

→ Sur les BVAV, des actions proposées dans le cadre des PLAV sont identiques à celles proposées sur d'autres territoires dans les PAT.

---

[26] Site de Saint-Brieuc Armor Agglo : https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/entreprendre-et-travailler/lagglo-sengage-pour-lagriculture (consulté le 12/04/23).

[27] Site internet de la DRAAF Bretagne : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html (consulté le 26/04/23)

→ Les recherches concernant le contenu d'un PAT ne permettent pas d'avoir une vision complète du travail de relocalisation de l'alimentation effectué sur un territoire.
→ L'alimentation est abordée par l'entrée « besoins des mangeurs » ou par l'entrée « besoins des producteurs », ce choix des acteurs produit un décalage qu'il sera intéressant d'approfondir dans la suite des travaux.

4/ Les dynamiques qui apparaissent à la lecture des données produites par le réseau régional des PAT

Afin de compléter les résultats précédents, une phase de travail basée sur des sources plus qualitatives à été menée, permettant de mieux situer et caractériser les préoccupations et les pratiques de opérateur.rices chargé.es d'animer ces initiatives sur le terrain.
Après avoir passé en revue les participants et les thématiques abordées lors des réunions du réseau des PAT de 2021 et 2022, une observation participante de la réunion de 2023 a été réalisée ainsi qu'un entretien avec la cheffe du pôle offre alimentaire à la DRAAF Bretagne.

4.1 Les participant.es et thèmes des réunions du réseau en 2021 et en 2022

Sur la page « les PAT en Bretagne » du site Internet de la DRAAF Bretagne[28], les documents relatifs aux 2 réunions du réseau (juillet 2021 et Juillet 2022) ont été publiés.
Pour ces réunions, les ordres du jour, les supports de présentation, les comptes rendus et la liste des participants sont disponibles. Par ailleurs, 2 formations animées par le CPIE de Belle Ile en Mer sont présentées : l'une, générale, sur la mise en place d'un PAT ; et l'autre sur le foncier dans le cadre des PAT.

En 2021, hormis celui de la commune de Plouguerneau et celui de la Communauté de Communes de Crozon Aulne Maritime, tous les PAT des BVAV sont représentés lors de la réunion. En 2022, au moins un représentant de chaque PAT des BVAV participe à la réunion.

En ce qui concerne les autres acteurs, leur présence aux deux réunions du réseau, en tant qu'intervenants, partenaires, ou simples participants est représentée dans la figure 7.

[28] Site internet de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html (consulté le 12/04/23).

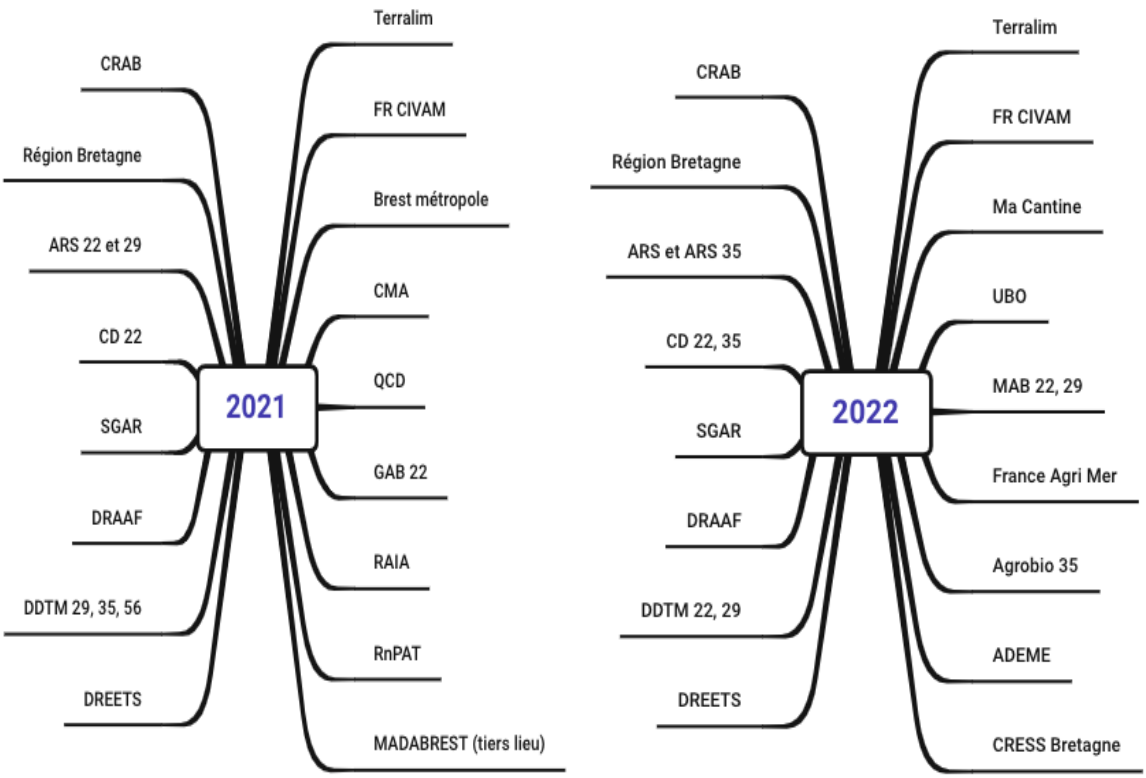

Figure 7 : participants à la réunion du réseau des PAT en 2021 et en 2022[29]

Différents services de l'état sont représentés (SGAR, DRAAF, DDTM, DREET, ARS, CRESS), la Région et les Départements, la plateforme institutionnelle Ma Cantine qui vise à aider les acteurs de la restauration collective à la mise en place de la loi Egalim. La CMA est aussi présente ainsi que la Chambre d'Agriculture, QCD, qui est une agence d'urbanisme et de développement et différentes associations de soutien à l'agriculture : paysanne (CIVAM), biologique (Agrobio/GAB/MAB), « diversifiée » sur les iles atlantiques (RAIA). Terralim est un bureau d'étude coopératif au service de la résilience alimentaire des territoires. Madabrest est un tiers lieu tourné vers l'expérimentation de la démocratie alimentaire.

Ces acteurs seront à comparer avec ceux qui prennent part aux PLAV.

4.1.1 Quels sont les sujets abordés lors de ces réunions ?

[29] Signification des acronymes : DRAAF, Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt. SGAR Secrétaire Général pour les Affaires Régionales. CRAB, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat. ARS Agence Régionale de Santé. DREETS Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer. QCD, Quimper Cornouaille Développement. GAB, Groupement des agriculteurs biologiques. FR CIVAM fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. CD conseil départemental. RAIA Réseau Agricole des Iles Atlantiques. RnPAT réseau national des PAT.

En 2021, les 3 thématiques annoncées[30] à l'occasion de la journée d'échanges concernent l'intégration de la justice sociale dans les PAT, la structuration d'une filière légumineuses et l'intégration de l'artisanat au sein des PAT (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Dans le compte-rendu[31], les actualités abordées concernent : le plan de relance et l'appel à manifestation d'intérêt proposée par la banque des territoires, les sujets prioritaires identifiés par le comité régional pour l'alimentation (CRALIM) à savoir, les PAT, la restauration collective et la justice sociale, les différents réseaux de PAT et leur articulation. Les formations proposées sont aussi listées et un second point aborde la question de la justice sociale. Ludovic MAGNIER, commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne rappelle qu' « on limite trop souvent la question de la pauvreté à l'aide alimentaire ». **En ce qui concerne la structuration d'une filière légumineuse, la chambre d'agriculture de Bretagne déclare que « La mise en place du repas végétarien dans le cadre de la loi Egalim a servi de déclencheur à la démarche** ». La fin de la réunion est consacrée à l'implication de la CMA dans les PAT, comme prestataire ou comme partenaire, elle représente les opérateurs des métiers de bouche et accompagne les territoires dans leurs stratégies, par exemple en terme de filières alimentaires locales et circuits courts : « Le PNR d'Armorique indique travailler sur la relocalisation de la filière viande bovine. Le retour du collectif d'éleveurs est qu'il est difficile de trouver des prestataires de découpe de la viande. La CMA indique qu'on manque de bouchers aujourd'hui ».

En 2022, les thématiques abordées dans le support de présentation sont : les actualités nationales et régionales, les sujets spécifiques aux PAT (cartographie, réseaux, conseils de constitution de comités de pilotages), le point sur la restauration collective, lait et fruits à l'école, plaisir à la Cantine. **3 pages du compte rendu sur les 6 concernent la restauration collective**, par ailleurs la question de la justice sociale revient à plusieurs reprises, comme un objectif qui doit être porté par tous les PAT. Une remarque est faite quant à la mesure 13 du plan de relance (« rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation ainsi que de modifier des pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux et de qualité. »[32]). Cette mesure visant à financer des investissements matériels est surtout utilisée pour des dépenses d'animation. Pascal Tocquier de Lorient Agglomération rappelle qu'il y a un besoin important d'appui financier autour des questions économiques (politique d'aide agricole et investissement dans les outils de transformation). **Bien que ces éléments soient difficiles à analyser, ils montrent l'importance donnée à la question de la restauration**

[30] Site internet de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html (consulté le 12/04/23).

[31] Site internet de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html (consulté le 12/04/23).

[32] Site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/mesure-13-structurer-les-filieres-locales-au-travers-des-projets-alimentaires-a2299.html (consulté le 12/04/23)

collective et laissent entrevoir des difficultés à mettre en place des actions transformatrices autre que touchant à l'animation.

4.1.2 Comment émerge la question des pollutions diffuses ?

La question des pollutions diffuses prend très peu de place dans les échanges rapportés dans ces 2 comptes rendus. La seule référence qui y est faite se trouve dans celui de 2021 lors de la présentation, par la Chambre d'Agriculture, de ses travaux sur la filière légumineuses.
3 structures expriment alors un intérêt particulier pour la démarche : Vannes Agglomération, Lannion Trégor Communauté et le Pays de Saint-Brieuc[33]. Seules les deux dernières, concernées par les territoires algues vertes, abordent la question de l'intérêt de ce type de cultures pour la préservation de la ressource en eau. Il est écrit dans le compte rendu : « Lannion Trégor Communauté s'interroge sur l'existence d'études sur le lien entre préservation de la ressource en eau et culture de légumineuses, notamment en vue de déployer des actions spécifiques sur les bassins versants. La Chambre indique que des résultats sont disponibles. Le Pays de Saint Brieuc indique que les légumineuses captent l'azote et sont de ce fait une culture intéressante dans le contexte algues vertes. »[34]
Lors de la réunion du réseau de 2023, la question des pollutions diffuses ne sera pas abordée.

En bref
→Les opérateur.rices des PAT participent massivement aux réunions du réseau. Concernant les autres structures participantes, il serait intéressant de les comparer avec ceux participant aux PLAV.
→Les thèmes abordés sont difficiles à analyser mais la question de la restauration collective est centrale dans les échanges, ses évolutions participent de l'émergence d'une filière légumineuses. La participation de la CMA aux projets alimentaires est discutée et des actions vers plus de justice sociale sont appelées à plusieurs reprises par la DRAAF comme si ce volet était plus difficile à faire émerger dans le cadre de la construction territoriale des PAT.
→La question des pollutions diffuses est abordée une seule fois lors des réunions du réseau. La référence aux algues vertes et à la préservation de la qualité de l'eau est faite par 2 territoires BVAV.

4.2 Quelles sensibilités apparaissent chez les acteurs ?

L'observation participante réalisée lors de la réunion du réseau des PAT Bretagne et Pays de Loire, organisée le 17 mars 2023 autour du thème du foncier par la DRAAF et l'ADEME avec l'appui du bureau d'étude Auxilia, ainsi que l'entretien réalisé auprès de la Cheffe du

[33] Le PAT est porté par Saint-Brieuc agglomération et non par le Pays de Saint-Brieuc qui porte le PLAV
[34] Site internet de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html (consulté le 12/04/23).

pôle offre alimentaire à la DRAAF Bretagne viennent apporter de nouveaux éléments de compréhension sur ces différents points.

Lors de la réunion du réseau, la principale intervention de la représentante de l'**ADEME** concerne le travail effectué sur l'élaboration de scénarii présentant différents degrés de sobriété à l'horizon 2050. Le chargé de projet de Nantes souligne leur utilité pour convaincre les élus mais l'intervention, très théorique, dénote avec le reste des discussions et ne sera pas d'avantage reprise par les participant.es.

La représentante de la **DRAAF** Bretagne ne laisse pas paraître de sensibilité politique, ni pendant la réunion ni lors de l'entretien. Son parcours (ingénieure des ponts, des eaux et des forêts puis poste à la Direction Générale du Trésor sur la défense des positions agricoles françaises dans les accords de libre-échange UE pays tiers) lui a vraisemblablement demandé d'acquérir une forte technicité et de défendre l'agriculture dans son ensemble. En parlant des efforts à fournir à présent, l'objectif avancé par la DRAAF lors de l'entretien semble plus concerner la couverture exhaustive du territoire par les PAT, qu'une possible accentuation des efforts sur des territoires particuliers tels que les BVAV par exemple : « l'objectif, nous, c'est que tout le territoire soit couvert ».[35]

Cette neutralité apparente tranche avec le choix réalisé quant à l'animation de la réunion du réseau des PAT Bretagne et Pays de Loire du 17 mars 2023. Cette animation est partagée entre les différents organismes pré-cités et est coordonnée par Bénédicte Bonzi du bureau d'étude Auxilia. Cette anthropologue a travaillé sur l'aide alimentaire et a permis de montrer les violences psychologiques et physiques que ces aides peuvent produire sur les bénéficiaires[36]. Elle introduit la journée sous la forme d'un quizz qui contextualise politiquement les questions agricoles en soulignant certaines évolutions historiques : elle utilise ce jeu pour aborder, par exemple, concernant la modernisation agricole, les disparitions de fermes au fil du temps, l'ethnocide paysan, la destruction du bocage etc. Elle utilise les sources de la revue *Socialter* (revue qui entend « repolitiser le débat avec une question en tête : comment faire évoluer la société vers plus de justice, plus de démocratie, dans le respect des équilibres écologiques ? »[37]). Elle affirme que la question foncière a toujours été très politique, que les Américains ont aidé la France pour la relance de son économie, mais pas sans contreparties et que la déconnexion de la terre a créé de nouveaux besoins techniques et un nouveau rapport au vivant. Elle site Edgar Pisani[38] comme un exemple intéressant de quelqu'un qui a changé d'avis « j'ai été productiviste hier, ce qui se passe aujourd'hui m'inspire plus d'inquiétude que d'espoir… ». Elle cite aussi plusieurs luttes (contre l'aéroport

[35] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.

[36] Bonzi, B. (2019). *Faim de Droits : Le don à l'épreuve des violences alimentaires* [These de doctorat, Paris, EHESS]. https://www.theses.fr/2019EHES0075

[37] Site de la revue Socialter : https://www.socialter.fr/qui-sommes-nous (consulté le 03/04/2023)

[38] E.Pisani (1918-2016) fut ministre de l'agriculture de 1961 à 1966, dans l'ouvrage « *le vieil homme et la terre » (2004)*, il revient avec regrets sur la politique productiviste dont il a été acteur.

de Notre Dame des Landes, la lutte de Gefosses contre le remembrement etc.) qui semblent a priori éloignées des registres d'action des chargé.es de projet. C'est donc une intellectuelle critique qui a été invitée à animer les échanges, ses propos et exemples engagés ne suscitent aucune réaction hostile dans l'assemblée, plutôt de l'approbation ; la réunion restera détendue toute la journée.

Une séquence d'échange entre participant.es[39] donne toutefois à lire l'écart qui sépare ces conceptions de la posture professionnelle à laquelle **les animateur.rices des PAT** s'astreignent au quotidien, et qu'exprime par exemple un chargé de projet de Vendée : *« Nous on essaye d'éviter les sujets clivants (rires dans la salle) : si on part sur le maintien du bio, c'est clivant, on parle de préservation des paysages, de valorisation des haies et filières liées, de transmissions en adéquation avec les demandes d'aujourd'hui… »*. Une autre participante souligne, dans l'exercice de sa mission, la difficulté liée à l'absence d'un positionnement clairement assumé par les élus de son territoire: *« on sait bien que la position sur le bio c'est clivant mais est-ce que les élus se sont positionnés sur les pratiques ? Car à un moment faut savoir vers où on va, exportation ou relocalisation ? »*. Dans ces deux exemples la production biologique apparaît souhaitée par les chargé.es de PAT mais clivante au niveau des élus. Dans le dernier exemple on remarque que le terme « le bio » et « la relocalisation » peuvent être utilisés pour faire référence à une même réalité alors que le bio peut ne pas être local et inversement. Une chargée de PAT sur 3 communautés de communes, exprime, sans les préciser, ses difficultés à « *animer des temps comme : qu'est ce qu'on veut comme agriculture sur notre territoire ?* ».

Une sensibilité critique quant au productivisme agricole s'exprime chez les chargé.és de PAT au fil des échanges[40]. Le problème de l'accaparement des terres est soulevé par le chargé de mission de Vendée qui insiste sur les difficultés d'accès à la terre rencontrées par les maraichers : *« les maraîchers ont plus de mal à trouver des surfaces. La grande distribution elle rachète plein de terres ! »*. Une participante confirme l'existence de cette problématique en Bretagne: « *c'est le cas aussi en Bretagne, ce ne sont plus des paysans qui cultivent mais des entreprises de travaux agricoles avec des pratiques plutôt intensives*». La disparition des fermes familiales est déplorée par une participante : *« quand on parle d'exploitations agricoles aujourd'hui c'est plus du tout pareil, avant c'était familial, aujourd'hui elles sont portées par entreprises agro qui ont pour objectif d'alimenter l'industrie. »*. Enfin l'impuissance de certains élus face au phénomène d'agrandissement est rapportée par une chargée de projet*: « il y a des retours d'élus qui se sentent impuissants, ils sont conscient du problème de l'agrandissement, mais ils savent plus quel pouvoir ils ont, un projet à 2000ha, folie, jusqu'ou, en tant qu'élu, on peut avoir un impact » ?*

[39] Notes observation participante réunion du réseau des PAT Bretagne-Pays de Loire, 17 mars 2023.

[40] Notes observation participante réunion du réseau des PAT Bretagne-Pays de Loire, 17 mars 2023.

Une personne de la **Chambre d'Agriculture** intervient cependant lors de la réunion en nuançant cette position critique. Elle évoque une décision votée en cession du Conseil Régional quant au partage des informations sur les cédants et sur la réorganisation parcellaire et poursuit en appelant à prendre en compte l'agriculture dans sa diversité :
« C'est bien ce qu'ils ont fait dans leur carrière mais il peut y avoir un nouveau projet. La nouvelle génération peut faire autrement, faut y aller ensemble, en prenant en compte l'ensemble des agricultures du territoire. Il faut prendre en compte le retour aux GMS des consommateurs, ne pas opposer les agricultures »41.

En Bref :
→Les transformations agricoles ne sont pas un objectif explicite poursuivi par la DRAAF qui semble d'avantage dans une démarche de couverture exhaustive du territoire par les PAT que dans celle de renforcer les actions sur certains territoires comme les bassins versants algues vertes par exemple.
→Le bureau d'étude choisi par la DRAAF pour l'animation de la réunion, témoigne d'une reconnaissance de la légitimité et de l'intérêt d'équiper intellectuellement les porteurs locaux par des conceptions critiques.
→La remise en cause de l'agriculture productiviste semble partagée par les chargé.es de PAT qui s'astreignent cependant à des positions plus neutres sur le terrain.

4.3 De la restauration-collective aux questions foncières, des évolutions qui soulèvent la question de la légitimité des chargé.es de missions

4.3.1 La restauration collective comme levier majeur de transformation des systèmes alimentaires locaux.

L'importance de la restauration collective dans les PAT a été mise en avant par les travaux réalisés dans la première partie de ce document. Bien qu'elle couvre une réalité plus large que la restauration scolaire, la restauration collective fait partie des compétences attribuées aux collectivités. Les communes ou EPCI sont en charge de la restauration collective des écoles primaires, le Département s'occupe des collèges et la Région des lycées. Les exigences de la loi Egalim[42] concernant la restauration collective ont fortement mobilisé les acteurs sur les enjeux d'approvisionnement en produits locaux et de qualité. La Cheffe du pôle alimentation de la DRAAF Bretagne site par exemple le cas du PAT initié en Centre Bretagne : « *là il y avait une mutualisation historique, notamment sur les actions de restauration collective »*[43]. **La poursuite des objectifs liés à la restauration collective a cependant engendré de nouvelles problématiques** : « *la loi Egalim qui oblige les structures à répondre à pas mal d'objectifs. (…) Donc du coup ils y rentrent aussi par là et après il y a pas mal de*

[41] Notes observation participante réunion du réseau des PAT Bretagne-Pays de Loire, 17 mars 2023.
[42] L'approvisionnement de la restauration collective doit comprendre, en 2022, 50% de produits bio, sous autres signes de qualité ou locaux, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
[43] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.

sujets qui émergent tranquillement sur l'installation, transmission, le foncier, tout ce qui est logistique, lien entre les producteurs et resto co (restauration collective) sur l'évolution des pratiques agricoles »[44].

4.3.2 Approvisionner la restauration collective : des traductions concrètes qui posent le problème de l'accès au foncier

Approvisionner la restauration collective avec d'avantage de produit locaux et de qualité a des conséquences directes en termes de besoins agricoles : *« en fait, on commence par le volet resto (restauration collective), puis quand on remonte la chaîne, on ouvre un peu la boîte de Pandore, il y a plein de sujets qui se posent »*[45]. Lors de l'entretien il apparait que le sujet du foncier, mis au programme de cette réunion du réseau, est issu des demandes **des chargé.es de mission des PAT qui se sentent globalement peut équipés pour intervenir sur ces aspects qui ont naturellement émergés**. Seuls 3 opérateur.rices de PAT s'expriment en laissant penser qu'ils ont une marge de manœuvre sur leurs territoires. Il s'agit du PAT de l'Ile d'Yeu, avec seulement 250 ha de SAU et qui est animé par un homme jeune secondé par un homme d'une soixantaine d'années, du PAT de Val d'Ille Aubigné, animé par une femme d'une cinquantaine d'années, qui a pris régulièrement la parole sur un ton déterminé et dont les élus de son territoire sont politiquement clairement engagés sur la défense du foncier à destination de nouvelles installations en agriculture biologique, enfin le PAT de Nantes, dont le représentant est aussi un homme, de 45 ans environ, et dont le territoire a mis en place une coordination foncière entre plusieurs acteurs clefs. Dans les 3 cas la réussite d'un partenariat avec la SAFER semble être centrale.

4.3.3 Le manque de moyens et de légitimité

Sur ces territoires comme ailleurs, le manque de moyens humains et financiers est plusieurs fois relevé. Un exemple est donné par la chargée de PAT du Val d'Ille Aubigné qui explique la charge de travail liée à la surveillance du foncier via le logiciel Vigifoncier. Une autre participante explique que l'abonnement à ce logiciel est payé par son EPCI mais que personne n'a le temps de s'en occuper. Le chargé de projet de Nantes métropole renchérit : « *il y a une question très forte du nombre de personnes qu'il faudrait mettre sur ces questions, le temps de réaction sur les questions foncières est très court, les moyens humains pas suffisants*». Manque de moyens et jeunesse de la politique à mener sont confirmés lors de l'entretien avec la DRAAF, le PAT y est présenté comme l'amorçage d'une démarche : « *l'objectif, c'est de l'amorçage en fait, c'est-à-dire qu'on finance le recrutement d'un chargé de mission pour démarrer le projet sur 3 ans. Mais après à charge de la collectivité de pérenniser son financement par des ressources internes ou d'autres fonds»*[46]. **Le sujet du manque de moyens revient par ailleurs à de nombreuses reprises, il dépasse la question foncière et**

[44] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.
[45] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.
[46] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.

pose la question de la pérennité du dispositif dans son ensemble : *« sur la politique de l'alimentation, on a des moyens qui sont quand même extrêmement limités, que ce soit au niveau national ou nous nos budgets régionaux (…) il y a pas mal de PAT pour lesquels on se pose la question de la poursuite des projets, notamment pour des questions de budget ».* Après une vague de création de PAT, la dynamique semble s'essouffler : « *il y a eu une grosse vague en très peu de temps de PAT qui se sont montés. Là je trouve que ça ralentit un peu alors je suis moins sollicitée »*[47].

Les remarques des participant.es font aussi apparaître **la question de la légitimité dont les chargé.es de projet bénéficient pour agir sur la question foncière**. Ainsi, une jeune femme souligne, en parlant des plans locaux d'urbanisme : « *c'est pas évident, en arrivant avec la casquette PAT, d'arriver dans des dossiers très techniques là depuis longtemps avant nous* »[48]. Lors de la réunion, 80% de l'assemblée à moins de 35 ans, et sur les 50 personnes la composant, 8 personnes seulement sont des hommes. **Les chargées de projet sont donc en majorité des femmes très jeunes**. Il est légitime de penser qu'il s'agit souvent de premiers postes et que les personnes ne sont donc probablement pas familiarisées avec les fonctionnements traditionnels de certaines institutions (Chambres d'agriculture, SAFER). Ces éléments renvoient à la légitimité perçue, ressentie et réelle des chargé.e.s de mission et donc en partie à leur pouvoir d'action. Le besoin de réunions à destination des élus et des techniciens est aussi abordé, notamment au sujet du foncier, face aux difficultés de convaincre ces derniers, d'autant plus dans un contexte de forte concurrence pour les usages (biodiversité, agriculture, production d'énergie).

En Bref :

→La restauration collective est un levier majeur de transformation des systèmes alimentaires locaux.

→L'approvisionnement des cantines en produits locaux et de qualité à cependant déplacé la problématique sur la production agricole locale. L'articulation entre l'évolution de la consommation locale et celle de la production est problématique.

→Les chargé.es de projets se retrouvent sous équipé.es en terme de moyens financiers et humains ainsi qu'en terme de légitimité face à un contexte très tendu autour des questions d'accès au foncier.

→La pérennité même des PAT dans les prochaines années est plus qu'incertaine. La dynamique de création des PAT semble s'essouffler.

La faible visibilité quant à la stabilité des financements, la difficulté à actionner le levier foncier et la fragile légitimité des dispositifs d'animation dans le cadre des PAT rappellent la situation expérimentée sur les BVAV quant à la politique de lutte contre

[47] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023

[48] Notes observation participante réunion du réseau des PAT Bretagne-Pays de Loire, 17 mars 2023.

les pollutions diffuses. Les éléments de comparaison manquent à ce stade mais une attention particulière y sera portée lors de la suite de l'enquête.

4.4 Des coopérations spontanées au niveau local et attendues aux niveaux départemental et régional

Dans ce contexte de sous-qualibrage des moyens, la mise en réseau des équipes locales porteuses de PAT apparaît comme une ressource importante pour les chargé.es de projet. Le réseau actuel, cumulant les PAT de Bretagne et du Pays de Loire, justifié par le faible nombre de PAT lors de son lancement, va être revu pour dissocier les 2 régions du fait du nombre trop important de participants. Lors de la réunion du réseau des PAT, la représentante de la DRAAF demande si une animation départementale serait pertinente et une participante lui répond que cette coopération locale s'est crée de manière spontanée : « *dans le Finistère ça s'est fait tout seul et c'est pas mal* ». La coordination entre pairs est donc activement recherchée par les chargé.es de PAT et peut s'effectuer de manière spontanée.

Concernant la coopération avec d'autres services ou territoires, un participant évoque la possibilité d'inscrire certaines actions dan le CLS (contrat local de santé) : *« Il y a peut-être des financements, des trucs qu'on peut inscrire dans le CLS ?* ». Le développement de nouvelles filières agricoles localisées peut aussi motiver la coopération entre territoires. Dans ce cadre, une participante évoque la question de l'échelle des PAT: *« à l'échelle des petits PAT ça n'a pas de sens, la question qu'il y a derrière, c'est celle de la coopération entre les territoires* ». Une coordination impliquant le PAT de Nantes, la SAFER, la Chambre d'agriculture, le Groupement des Agriculteurs Biologiques 44, Terre de lien, et la Chambre d'agriculture, se réunit tous les 2 mois autour de la question foncière. La coopération avec les porteurs d'autres politiques publiques paraît, hormis pour la cas de Nantes, plus occasionnelle et difficile à envisager. Aucune coopération n'est évoquée, y compris sur les BVAV, avec les instances en charge des politiques de l'eau.

Aux niveau départemental l'engagement des Conseils Départementaux en appui à la mise en réseau semble inégale et instable, alors que dans les Côtes d'Armor le Conseil Départemental porte un PAT, aucune dynamique de ce type n'est à l'œuvre dans le Morbihan: *« dans le 56 (…) pas de son, pas d'image du Conseil Départemental sur ce volet là, donc pas de PAT et pas forcément de volonté de travailler pour l'instant en tout cas sur ces sujets (…) le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, qui est en train aussi de construire un PAT, voilà donc en articulation avec les PAT »*[49]. Dans le Finistère un PAT a été initié mais est à l'arrêt depuis le changement de mandature. Cette interruption du projet est évoquée comme pouvant avoir un effet sur la dynamique départementale d'émergence de nouveaux PAT : « *Il y avait le département du Finistère qui a un PAT en cours pour lequel ils ont reçu des financements publics et ils avaient un volet sur l'appui aux PAT et aux EPCI Finistériens sur le volet*

[49] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.

alimentation. Mais ce volet d'ingénierie territoriale a été supprimé par la nouvelle mandature. Donc ils vivent un peu leur vie et du coup, c'est aussi peut-être pour ça qu'il n'y a pas de nouveau PAT sur le territoire »[50]. Enfin, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine semble se remobiliser autour des actions menées dans les EPCI : « *Le Conseil départemental d'Ille-Et-Vilaine (…) a eu un PAT pendant plusieurs années. Il y a pas eu de PAT ces dernières années et là ils relancent une dynamique par exemple avec une volonté de coordonner, enfin, de s'appuyer sur ce qui est fait déjà dans certains EPCI ».*[51]

Au niveau régional une action plus franche est attendue pour pérenniser les PAT. La représentante de la DRAAF explique qu'elle travaille avec le Conseil Régional mais que pour le moment les avancées ne sont pas concrètes :

« *on travaille un peu avec le Conseil régional, mais voilà, on est en train de les faire un peu monter en puissance sur le sujet parce ils copilotent le CRALIM, le comité régional de l'alimentation avec État, Région, mais pour l'instant c'est pas très concret. Enfin je veux dire qu'ils ne sont pas organisés en interne pour. A ce stade, on ne porte pas une stratégie alimentaire régionale ensemble. Ça, c'est l'objectif à terme, on attend un peu d'un retour de leur part, mais on aimerait bien qu'ils se mobilisent un peu plus, notamment sur le volet PAT. (…) Ce serait un bon levier, je pense de développement des PAT en cours et des Pat en et d'émergence de Pat. »*[52]

En Bref :
→ Si les coordinations entre pairs sont nombreuses, les coopérations avec d'autres services ou institutions sont plus occasionnelles. Lors de la réunion ou de l'entretien, aucune collaboration avec un service en charge des politiques de l'eau n'a été évoquée.
→ Des difficultés à coordonner et articuler les échelles locales, départementales et régionale sont perceptibles et ne sont pas sans évoquer celles existant dans le cadre de la mise en oeuvre du PLAV.

Conclusion

Les PAT sur les BVAV :

→11 PAT sont présents sur les BVAV (hors PAT du conseil départemental 29 et du Conseil Régional).

[50] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023.
[51] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023
[52] Entretien avec A. Marie-Moncorger, Cheffe du pôle alimentation, DRAAF Bretagne, 28 mars 2023

→1 baie algues vertes n'est pas couverte: l'anse de l'Horn Guillec. Il peut y avoir jusqu'à 4 PAT sur un BVAV (exemple du BVAV de la baie de Douarnenez)
→20 PAT sur les 32 PAT bretons « locaux » concernent des territoires avec une façade littorale. Les éléments pris en compte ne permettent pas de dire qu'il y aurait plus de PAT sur les territoires BVAV.
→ Le niveau de labellisation (donc d'avancement) des PAT n'est pas plus élevé pour les PAT des BVAV.
→Les structures porteuses (majoritairement des EPCI), les intitulés de poste et les budgets alloués, à l'échelle de la Bretagne, ne permettent pas de mettre en avant des dynamiques spécifiques concernant les PAT des BVAV.
→3 EPCI sont impliqués à la fois sur le PLAV et sur un PAT mais il n'y a jamais coïncidence de porteur et de territoire d'action.

Les thématiques portées par les PAT dans les BVAV :

→ Deux références sont faites au problème de prolifération des algues vertes : dans le diagnostic du PAT de Douarnenez communauté (par ailleurs spontanément cité par la Cheffe de projet de la DRAAF comme ayant une forte teinte environnementale). Dans le compte rendu de la réunion du réseau des PAT de 2021 par les PAT de Saint Brieuc Agglomération et de Lannion Trégor communauté dans le cadre du développement d'une filière légumineuses, en soulignant l'intérêt de ces productions en termes de captation de l'azote.

→Hormis les deux exemples précédents, les thématiques abordées semblent similaires en ce qui concerne les PAT bretons en général et ceux des BVAV.

→Certaines structures porteuses de PAT sur les BVAV portent aussi des actions en faveur de la lutte contre les algues vertes. Concernant les thématiques agricoles, les moyens d'actions proposés par les PAT ou dans le cadre des contrats territoriaux issus des PLAV sont parfois similaires : gestion du foncier, aide et accompagnement à l'installation, développement des circuits courts. Quand ces actions ne sont pas encore développées dans le cadre des PAT, les territoires BVAV ont souvent déjà une certaine expertise et développé des partenariats sur ces sujets.

→ Certains acteurs institutionnels liés à l'alimentation vont privilégier une entrée « mangeurs », d'autres une entrée « producteurs ». Cette différenciation questionne les formes de mise en mouvement qui sont légitimées par les acteurs institutionnels, une attention particulière y sera portée lors des prochaines semaines d'enquête.

→ Les transformations agricoles ne sont pas un objectif explicite poursuivi par la DRAAF, service en charge de la coordination du réseau des PAT. Cette dernière poursuit un objectif de couverture exhaustive du territoire par les PAT plus que de renforcement des actions sur certains territoires, comme les bassins versants algues vertes par exemple. Malgré l'absence

d'orientation affichée par la DRAAF, l'intérêt d'équiper intellectuellement les porteurs locaux par des conceptions critiques est reconnu. La vision de l'agriculture portée par les chargé.es de PAT semble plus favorable à l'agriculture biologique et aux petites exploitations (sans que cette notion ne soit jamais précisée) qu'aux exploitations industrielles et très étendues spatialement. Cependant, les participants semblent être obligés d'être modérés dans l'affirmation de leurs points de vue sur le terrain : il est difficile de parler ouvertement des choix politiques parfois nécessaires au bon fonctionnement des instances décisionnelles.

→ Les chargé.es de PAT ont commencé par aborder le large thème de l'alimentation par celui de la restauration collective. Les collectivités en ont la maitrise et sont mobilisées par les objectifs de la loi Egalim. L'impératif d'approvisionnement des cantines en produits locaux et de qualité à cependant déplacé la problématique sur la production agricole locale. L'articulation entre l'évolution de la consommation locale et celle de la production est problématique. Les chargé.es de projets se retrouvent sous équipé.es en terme de moyens financiers et humains ainsi qu'en termes de légitimité face à un contexte très tendu autour des questions d'accès au foncier.

→La faible visibilité quant à la stabilité des financements, la difficulté à actionner le levier foncier et la fragile légitimité des dispositifs d'animation dans le cadre des PAT, rapellent la situation expérimentée sur les BVAV quant à la politique de lutte contre les pollutions diffuses. Les éléments de comparaison manquent à ce stade mais une attention particulière y sera portée lors de la suite de l'enquête.

→ Les moyens affectés aux PAT sont généralement considérés comme très insuffisants par les porteurs pour avoir un effet transformateur réel. La pérennité des PAT dans les prochaines années est plus qu'incertaine. La dynamique de création des PAT semble s'essouffler.

→ Les chargé.es de projet se mettent localement spontanément en réseau entre pairs et participent activement aux échanges organisés par la DRAAF au niveau régional. Les coopérations avec d'autres services ou institutions sont plus occasionnelles. Aucune collaboration avec un service en charge des politiques de l'eau n'a été évoquée. Des difficultés à coordonner et articuler les échelles locales, départementales et régionales sont perceptibles et ne sont pas sans évoquer celles existant dans le cadre de la mise en oeuvre du PLAV.

Ce premier tour d'horizon global soulève deux aspects qui seront abordés dans la deuxième phase de l'enquête qui sera effectuée à l'échelle plus fine du bassin versant algues vertes de la baie de Douarnenez :

Est-ce que l'étude des PAT permet de prendre la mesure des initiatives très distribuées de relocalisation ou de reterritorialisation de l'agriculture ? Effectivement, des croisements avec

des actions de relocalisation menées dans le cadre d'autres politiques publiques ont été relevés – sans que les politiques de l'eau et de gestion des pollutions diffuses ne ressortent particulièrement, et les acteurs de la société civile peuvent aussi être impliqués. Ce travail va donc se poursuivre en étudiant l'implication d'une diversité d'acteurs, institutionnels ou non, sur la question de la relocalisation et les croisements éventuels avec les politiques lutte contre les algues vertes qui peuvent aussi s'opérer par des canaux moins directs.

Les associations environnementalistes, la Chambre d'Agriculture, des agriculteur.ices impliqué.es ou non, les chargé.es de PAT, la responsable de l'établissement public d'aménagement de la baie etc. seront interviwé.es pour comprendre quelles sont les dimensions de la relation à l'agriculture qui sont saisies par ces acteurs. Ces entretiens seront complétés par des observations participantes.

Bibliographie

Bonzi, B. (2019). *Faim de Droits : Le don à l'épreuve des violences alimentaires* [These de doctorat, Paris, EHESS]. https://www.theses.fr/2019EHES0075

Fouilleux E., & Michel L., (2022). *Quand l'alimentation se fait politique(s)*. Presses universitaires de Rennes. http://books.openedition.org/pur/145975

Lamine, C., & Chiffoleau, Y. (2016). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour (Paris)*, *N° 232*(4), 225-232. https://doi.org/10.3917/pour.232.0225

Lepiller, O. (2012). *Critiques de l'alimentation industrielle et valorisations du naturel : Sociologie historique d'une « digestion » difficile (1968-2010)* [Thesis, Université de Toulouse-Le Mirail]. https://agritrop.cirad.fr/583898/

Lamine, C., & Chiffoleau, Y. (2016). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour (Paris)*, *N° 232*(4), 225-232. https://doi.org/10.3917/pour.232.0225

Sites internet consultés

Concarneau Cornouaille Agglomération :
https://www.cca.bzh/s-engager/eau-environnement/430-le-plan-algues-vertes (consulté le 12/04/23).
https://www.cca.bzh/actualites/2137-agriculture-rencontre-avec-des-beneficiaires-de-l-aide-a-l-installation (consulté le 12/04/23).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :
https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/qu-est-ce-qu-un-pat-a2180.html (consulté le 12/04/23).
https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Grille_de_criteres_d_evaluation_cle45ded3.pdf (consulté le 12/04/23).
https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html (consulté le 12/04/23).
https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/mesure-13-structurer-les-filieres-locales-au-travers-des-projets-alimentaires-a2299.html (consulté le 12/04/23).

Douarnenez Communauté :
https://www.douarnenez-communaute.fr/wp-content/uploads/2022/12/Diagnostic-PAT-Partie-1.pdf (consulté le 24/04/2023).

GéoBretagne :
https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/6db39b56-68a2-406a-b537-49375a0625d9 (consulté le 25/04/23
https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/85af0fa3-b961-4db5-a33e-a4cebc47f29e (consulté le 12/04/23).

GreenSeas :
https://geosas.fr/greenseas/ (consulté le 12/14/2023).

Lannion Trégor Communauté :

https://www.lannion-tregor.com/fr/environnement/filieres-agricolesproduits-agricoles-locaux/soutien-a-l-agriculture.html (consulté le 12/04/23).

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2022) Construire votre projet alimentaire territorial : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/84247 (consulté le 12/04/2023).
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :
https://agriculture.gouv.fr/telecharger/134613 (consulté le 24/04/2023).
https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566 (consulté le 24/04/2023).
https://agriculture.gouv.fr/pres-de-400-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-janvier-2023 (consulté le 12/04/2023).

Pays de Saint Brieuc :
http://www.pays-de-saintbrieuc.org/documents/FTP/214/000/007/963/7963763_4086_Baie-2027-Preambule---resume-du-projet.pdf (consulté le 12/04/23).

Préfecture et des services de l'Etat en région Bretagne :
https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Algues-vertes-Un-nouveau-plan-de-lutte-contre-les-algues-vertes-en-cours-de-finalisation (consulté le 25/04/23)

Saint-Brieuc Armor Agglo :
https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/entreprendre-et-travailler/lagglo-sengage-pour-lagriculture (consulté le 12/04/23).

Socialter :
https://www.socialter.fr/qui-sommes-nous (consulté le 03/04/2023).

Données empiriques

Dans ShareDocs : ANR GreenSeas / WP1 / Stage Pauline Guichaoua 2023/ Données empiriques

Note de recherche

Dans ShareDocs : ANR GreenSeas / WP1 / Stage Pauline Guichaoua 2023/ Note de recherche phase 1/20230502_GS_CaractérisationPAT_BVAV_V1.pdf

Annexe

Porteurs, montants alloués et intitulés de poste[53]

PORTEUR	FR_montant (€)
Brest métropole	476 250
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle Ile en Mer	391 521
Redon agglomération	348 483
Ville de Rennes	451 950
Rennes métropole	486 000
Pays de Fougères - Pôle EcoSolidaireS	
Lannion Trégor Communauté	170 000
Auray Quiberon Terre-Atlantique	252 612
Conseil Régional de Bretagne	
Dinan agglomération	332 222
Montfort communauté	164 100
Saint-Malo agglomération	
Guigamp Paimpol agglomération	100 000
Communauté de communes Côte d'Emeraude	55 900
Saint-Brieuc agglomération	100 000
Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	62 770
Lamballe Terre & Mer	100 000
Liffré-Cormier Communauté	100 000
Commune de Bréhat	100 000
Quimper Bretagne Occidentale	100 000
Conseil départemental du Finistère	298 509
Communauté de communes de Brocéliande	
Communauté de communes de Douarnenez	100 000
Quimperlé communauté	100 000
Communauté de communes du Val d'Ille - Aubigné	473 427
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	358 043
Concarneau Cornouaille agglomération	59 588
Association Bien Vivre en Bretagne Romantique	
Parc naturel régional d'Armorique	69 000
Commune de Plouguerneau	18 050
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	16 6166
Communauté d'agglomération de Morlaix	
CC de Vallons de Haute-Bretagne Communauté	
Lorient agglomération	38 2900

Tableau 1 : Structures porteuses et budgets alloués aux PAT. Source DRAAF

En jaune : PAT recouvrant tout ou partie des bassins versants algues vertes, hors PAT du conseil départemental et du conseil régional.

[53] Site Internet GéoBretagne, catalogue : https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/6db39b56-68a2-406a-b537-49375a0625d9 (consulté le 25/04/23)

PORTEUR	REF1
Brest métropole	Mathilde TRAN VAN, chargée de mission Projet Alimentaire Métropolitain
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle Ile en Mer	Victor GIGUET-CHEVALIER, Chargé de mission agriculture-alimentation
Redon agglomération	Nicole GIRAUD, responsable du service économie sociale et solidaire
Ville de Rennes	Typhaine HERRE, chargée de mission Projet Alimentaire Durable (PAD)
Rennes métropole	Nadia CHALAYE, cheffe de projet agriculture et alimentation durables
Pays de Fougères - Pôle EcoSolidaireS	Marie BEHRA, chargée de mission ESS & circuits courts alimentaires
Lannion Trégor Communauté	Benjamin LE CARLUER, chargé de mission économie et filières agricoles
Auray Quiberon Terre-Atlantique	Nadège BELLOIR, chargée de mission agriculture et alimentation
Conseil Régional de Bretagne	Myriam LABBE, chargée de mission auprès de la DGA
Dinan agglomération	Julie BEAUCE, chargée de mission PAT
Montfort communauté	Sophie LABROILLE, chargée de projet Projet Alimentaire Territorial
Saint-Malo agglomération	Luc GRAINDORGE
Guigamp Paimpol agglomération	Marie COSSE, chargée de mission PAT
Communauté de communes Côte d'Emeraude	Quentin LE LOARER, chargé de mission
Saint-Brieuc agglomération	Marlène BOËSARD, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial
Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	Ronan MAHE, chef de projet abattoir et PAT
Lamballe Terre & Mer	Justine PLASSAIS, chargée de projet
Liffré-Cormier Communauté	Elodie PHILIPPE-PERROT, chargée de mission PAT
Commune de Bréhat	Enora KUCZYNSKI, chargée de mission PAT Ile de Bréhat
Quimper Bretagne Occidentale	Lénaïg STEPHAN, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Conseil départemental du Finistère	Mélanie SICHE, cheffe du service agriculture, foncier, aménagement
Communauté de communes de Brocéliande	Cécile PIEL, chargée de mission habitat et développement durable
Communauté de communes de Douarnenez	Sophie DE ROECK, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Quimperlé communauté	Jérôme MAHE, chargé de projet économie circulaire et alimentation
Communauté de communes du Val d'Ille - Aubigné	Maxime LEFORT, Chargé de mission projet alimentaire
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Mélanie GESTAIN, chargée de mission PAT
Concarneau Cornouaille agglomération	Pierre ROUDAUT, chargé de mission développement économique
Association Bien Vivre en Bretagne Romantique	
Parc naturel régional d'Armorique	Claire AMIL, chargée de mission Développement local ? Agriculture et forêt
Commune de Plouguerneau	Solenn DOUGUET, directrice générale adjointe
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	Stéphane SOUNDROUN, coordinateur Alimentation du PAT Bretagne Centre
Communauté d'agglomération de Morlaix	Dorothée LE GAL, chargée de mission alimentation durable
CC de Vallons de Haute-Bretagne Communauté	Anne-Laure URBAIN, chargée de développement économique
Lorient agglomération	Pascal TOCQUER, chargé de mission agriculture et alimentation

Tableau 2 : noms et intitulés de postes, source DRAAF Bretagne

En jaune : PAT recouvrant tout ou partie des bassins versants algues vertes, hors PAT du conseil départemental et du conseil régional.